

Date de mise en ligne : 14 mars 2025

**ARRETE N° 2025/077**

Page 2025-077

**AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE –  
ASSOCIATION TOUS EN RYTHME – CONCERT CHORALES EMDTLB–  
29 MARS 2025**

*6.1 Police municipale*

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Laetitia Beck, Présidente de l'association Tous en rythme, en date du 10 mars 2025  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 2212-1, L 2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Laetitia Beck, Présidente de l'association Tous en rythme est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie le samedi 29 Mars de 18h00 à 00h00 dans le cadre du concert des chorales EMDTLB organisé à la Salle des fêtes de La Charité.

**ARTICLE 2 :** Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. Une présentation de cette autorisation peut être demandée par les agents de l'autorité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de la Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 11 mars 2025

  
Le Maire,  
Henri VALÈS